



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun



# Le programme Risques Chutes Pros BTP : votre solution pour réduire les risques professionnels

Votre secteur d'activité a fait des progrès importants en matière de prévention des accidents du travail et maladies professionnelles sur les dernières décennies.

Aujourd'hui, en tant que maître d'ouvrage, votre rôle est primordial pour franchir un nouveau palier, dans un objectif d'amélioration continue. Les bénéfices attendus sont nombreux pour vous comme pour l'ensemble des acteurs de la construction.

Pour vous aider à intégrer les mesures de prévention nécessaires à la sécurité de vos opérations, l'Assurance Maladie - Risques professionnels vous propose des solutions de prévention spécifiques à votre activité.



# POURQUOI AGIR EN PRÉVENTION ?

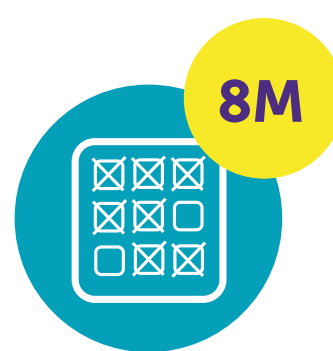
## ➤ Le secteur du BTP en quelques chiffres



Le BTP regroupe 8% des salariés inscrits au régime général et pourtant il représente **14% des accidents du travail avec arrêt.\***



Un coût direct pour le secteur de plus de **1 milliard d'euros**, versés au titre de leurs cotisations accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP)



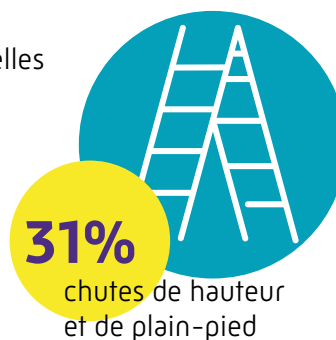
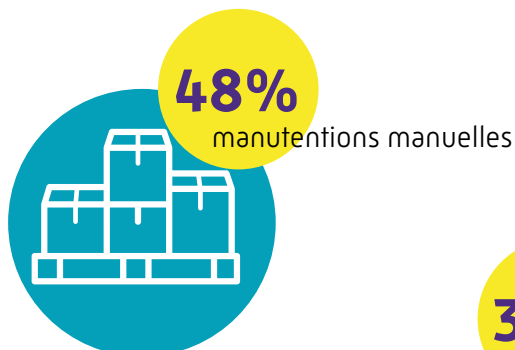
Chaque année **8 millions de jours de travail perdus**, en lien avec les accidents du travail et les maladies professionnelles

Les **conséquences financières globales des AT/MP**, incluant les coûts directs et indirects, sont estimées à 5% du coût des ouvrages.\*



\* INRS – ED 6186 – 2014

Ces dépenses mettent en évidence **la part des AT et MP liée aux chutes et aux manutentions manuelles :**



Le programme **Risques Chutes Pros BTP** vous accompagne donc sur la prévention de ces risques majeurs représentant **plus des 3/4 des coûts supportés par le secteur.**

\* CNAM DRP – CTN B – 2018

# QU'AVEZ-VOUS À Y GAGNER ?

## ➤ Un intérêt à agir le plus tôt possible

Acteur majeur de la construction, vous êtes garant de la santé et de la sécurité des intervenants sur vos opérations de la conception jusqu'à la réalisation des ouvrages.

L'identification et l'évaluation des risques dès la phase étude de vos programmes de construction vous permettront de **prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, et d'éviter notamment les surcoûts** consécutifs aux arrêts de chantiers et aux procédures de recherche de responsabilités.

**L'organisation en amont est source d'optimisation et permet une amélioration globale du chantier :**

- économie sur le coût global de la construction
- amélioration de l'image de marque
- respect des délais et de la qualité
- gain en matière de sécurité
- maintien d'une organisation efficiente (pas de remplaçant à trouver, à former, pas de perturbation du collectif de travail, etc.)

A contrario, un manque d'anticipation et une mauvaise organisation pèsent sur l'aspect économique, car générateurs de coûts indirects.

La prévention représente donc pour vous un véritable enjeu de performance et d'image.

Tous les types de construction sont concernés :

Logements collectifs et Bureaux



Maisons individuelles



Projets industriels (MOA exploitant)



## ➤ La prévention, un cercle vertueux

La prévention permet une meilleure maîtrise des risques et par conséquent un gain global en performance.



## ➤ Des enjeux juridiques pour l'ensemble des acteurs

L'ensemble des acteurs de la chaîne de construction peuvent voir leur responsabilité engagée en cas d'accident sur le chantier.

Dès lors, l'intégration de la prévention dans les pièces écrites en phase conception et sa prise en compte lors de la phase de réalisation permettent d'assurer une traçabilité en cas de contentieux.

C'est un enjeu majeur pour vous, maître d'ouvrage.

En tant qu'acteur clé et comme une entreprise « classique », vous pouvez engager votre responsabilité civile et pénale.

## Un enjeu encore plus important dans le contexte présent à venir

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, la prise en compte des thèmes opérationnels prioritaires aura un impact positif à court terme en vous permettant :

- de répondre au mieux aux exigences de distanciation physique sur les chantiers,
- de faciliter le respect des mesures barrières de protection,
- de mieux définir les mesures collectives et organisationnelles à inscrire dans les pièces marchés (PGC et déclinaison dans les PPSPS),
- de reprendre un rythme normalisé d'activité en évitant la sur-sinistralité constatée habituellement en période de croissance (appel à des travailleurs débutants ou moins expérimentés, accélération des cadences, etc.).



À moyen terme, et au vu de l'impact de la crise sanitaire sur le secteur, l'évolution des pratiques va devenir une nécessité et notamment la prise en compte d'une politique générale de prévention dans vos opérations. Cela favorisera :

- la réduction des aléas de production,
- la maîtrise des délais de réalisation, le respect de ces derniers conditionnant significativement la performance et la pérennisation de votre activité.



Le programme Risques Chutes Pros BTP a donc encore plus de sens dans les mois et années à venir.

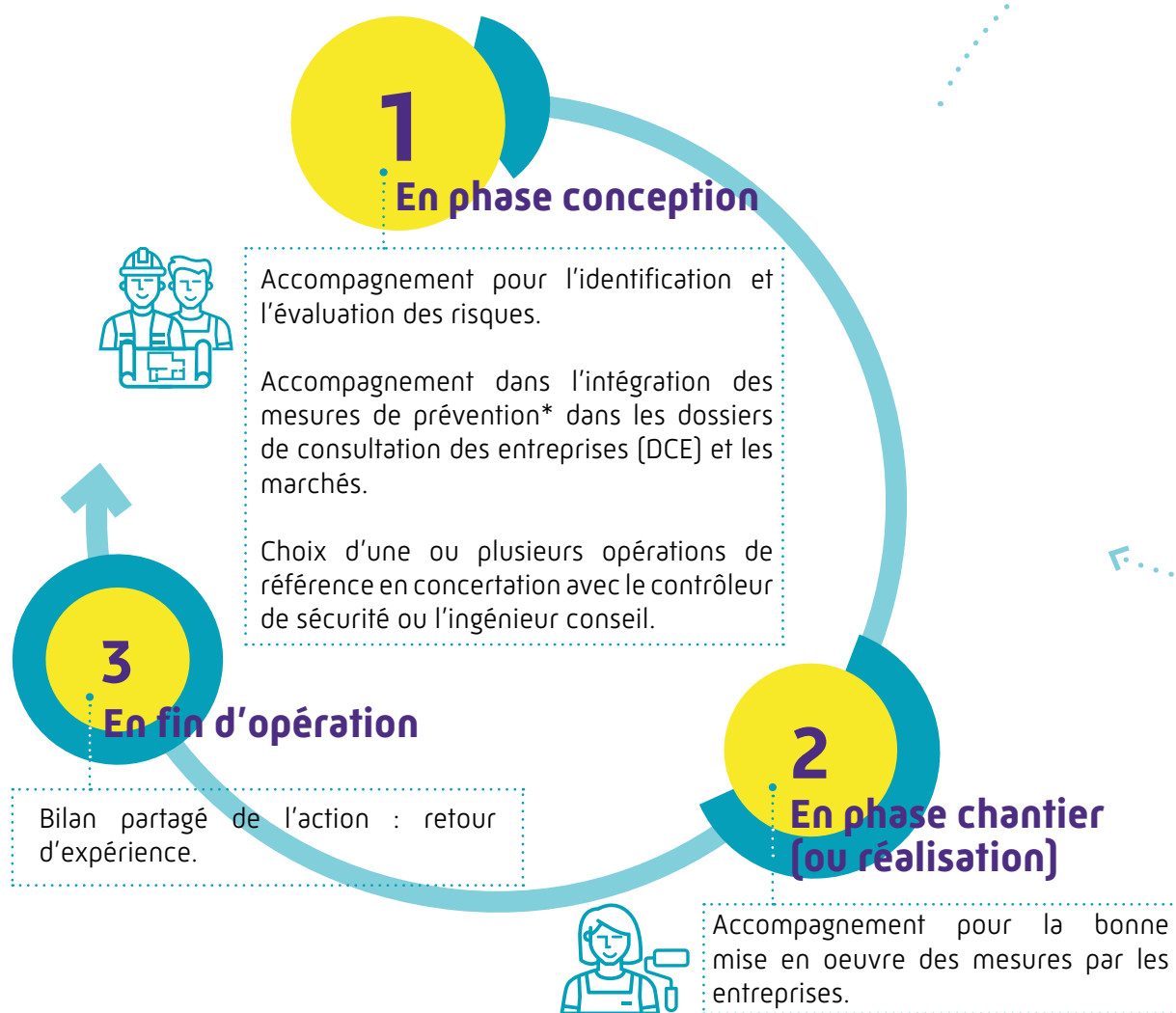
Appliquer nos préconisations vous permettra de relever au mieux les challenges à venir.

# RISQUES CHUTES PROS BTP : UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PROCHE DU TERRAIN

## ➤ Un accompagnement à chaque étape de vos opérations

Avec le programme Risques Chutes Pros BTP vous bénéficiez de l'accompagnement d'un contrôleur de sécurité et/ou d'un ingénieur-conseil à chaque étape importante.

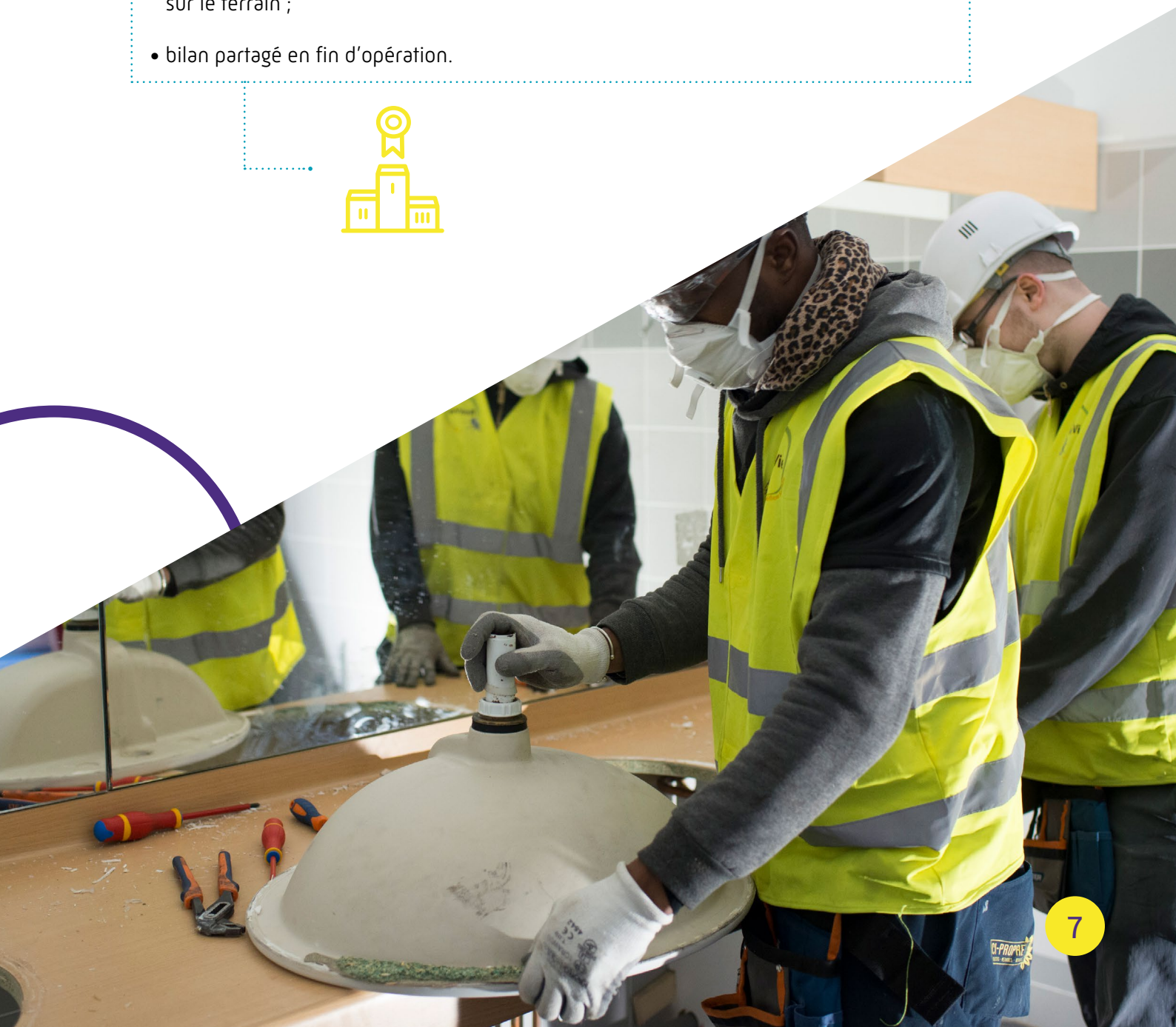
Notre intervention se fait en plusieurs temps afin de vous apporter une méthode duplicable sur l'ensemble de vos opérations de construction.



## Un accompagnement qui s'adapte à vos besoins

L'accompagnement Risques Chutes Pros BTP prend différentes formes, intervient à différentes phases de votre activité et peut être modulé en fonction de vos besoins :

- sensibilisation / information ;
- formation ;
- aide à l'analyse des risques, permettant à l'équipe de conception (MOA, MOE et CSPS) de retenir les moyens communs de prévention adaptés ;
- analyse critique des documents du DCE permettant de vérifier que ces moyens y sont bien traduits (PGC SPS et CCTP) ;
- conseil adapté tout au long de la démarche et contrôle de la mise en place des mesures sur le terrain ;
- bilan partagé en fin d'opération.



Pour en savoir plus : [ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise)

**Rencontrons-nous pour  
en parler et amorcer  
les solutions.**

**VOUS POUVEZ CONTACTER :**

.....  
.....

@Cnam - Réalisation Carsat Sud-Est - Photos : Saravivanset-Room-Gettyimages et ©INRS - Janvier 2021



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun

